

L'AVENIR

LE NUMÉRO
5
CENTIMES

LE NUMÉRO
5
CENTIMES



DE LYON
JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE

ANNONCES :
Annonces judiciaires... la ligne 1 fr.
Régularité... 20
Chèques... 4
Les annonces sont reçues au Bureau de l'Avenir
11, rue Centre-Océan

ADMINISTRATION & REDACTION :
70, Cours de la Liberté, 70
LYON

ABONNEMENTS :
3 mois 3 francs
Lyon et départ^{ts} timatrophes. 6 f. 10 f. 20 f.
Pour les autres départ^{ts}... 6 f. 12 f. 24 f.
(Étranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque

PROCHAINEMENT L'Avenir de Lyon

GRAND FORMAT

L'AVENIR commencera en même temps, en variété:
L'Assassinat DE FUALDÈS
Un des crimes les plus émouvants du dix-neuvième siècle.

LES ÉLECTIONS

On ignore toujours si les prochaines élections générales auront lieu en 1885 ou si les scrutins s'ouvriront à une date plus rapprochée. Y aura-t-il dissolutions ? et par conséquent des élections anticipées. Nous ne sommes pas assez dans les secrets des dieux pour deviner ce rebus ministériel. D'aucuns prétendent qu'au quai d'Orsay on s'arrêtera à une décision précise suivant les événements du Tonkin, et comme cette solution tardive a une analogie profonde avec un écheveau de soie dans les griffes d'un chat, nous ne pouvons rien prévoir de bien rassurant. Mais aucun de nos amis politiques n'a oublié l'effet produit sur le pays par le 16 mai, et le souvenir que les élections en gardent sont tels, qu'une dissolution causerait l'impression la plus désastreuse. Habités aux éventualités les plus fâcheuses et les plus funestes à la République, les électeurs ont tous aujourd'hui le devoir de se mettre en garde contre les événements qui pourraient les menacer. Chacun a pu apprécier l'impuissance de la Chambre actuelle. Tous ont pu s'apercevoir avec quel plat servilisme les ministériels ont fait usage de leur mandat. C'est avec une effronterie sans pareille, un dévergondage échevelé, que la majorité de nos honorables ont fait litière de leurs engagements envers leurs mandants. Ils ont jété sur leurs programmes avancés, bonnets de promesses qu'ils savaient vouloir ne point tenir. Avec un pareil élément de représentation, le peuple n'avait rien à attendre des panaces qui siègent au Palais Bourbon, pas plus que le progrès et la République n'ont à attendre des vétérans rétrogrades qui se prélassent au Luxembourg. Quelque soit le sort que puisse nous réserver les surprises ministérielles, chacun de nous doit être prêt à la lutte, qu'elle s'engage aujourd'hui ou demain. Les électeurs soucieux de l'avenir de la vraie République ont le devoir de se tenir toujours prêts. Il faut s'attendre à voir tourner le texte et torturer l'esprit de la loi électorale pour avancer la date du scrutin, sans même recourir à une dissolution. On discute déjà le budget de 1885, et la Chambre, comptant la durée de son mandat par le nombre de lois de finances établies par elle, reconnaît que ses pouvoirs sont expirés. Et le tour sera joué !

Tous reconnaissent la gravité des fautes commises par le cabinet, le fardeau leur paraît aujourd'hui au-dessus de leurs forces, — on lâchera tout quand le moment psychologique sera venu. On le voit, le danger serait grand, si les élections prochaines étaient encore le fruit d'une lutte molle ou mal combinée. Les élections d'Allemagne viennent de nous donner une bonne leçon de ce que peut un peuple quand il est las d'être mal servi et toujours à genoux. Les socialistes d'outre-Rhin se sont dressés comme un seul homme ; ceux de la vieille démocratie française ne resteront pas en retard, nous l'espérons fermement. Aux pièges des orléanistes, opposons toutes les forces du parti socialiste. Avec le scrutin de liste ou d'arrondissement, établissons d'ores et déjà nos invincibles batteries. La question politique est résolue en fait, tout le monde veut la République. Ce qui nous reste à vouloir et à obtenir : c'est la solution de la question économique et sociale. Ce que nous voulons comme point de départ dans la voie du progrès et des réformes par trop ajournées, c'est le programme de Belleville. Si nous n'atteignons pas ce but aux prochaines élections, eh bien ! les orléanistes nous colleront au mur ! Avec de bonnes élections on peut les y coller nous-mêmes. J.-B.-A. PAGÈS.

Députés de la Montagne, resterez-vous toujours immobiles et muets au sommet de votre rocher ? Jusqu'à quand souffrirez-vous que les riches égoïstes boivent dans des coupes dorées le sang le plus pur du peuple ?

ROUX
Conventionnel
Membre de la Montagne, 1793.

DÉPÊCHES DE NUIT GUERRE DE CHINE

Nominations et destitutions en Chine.
— Reutres en grâce de Li-Hung-Chang.
« La cour de Pékin vient de faire publier plusieurs décrets qui méritent d'être signalés :
« Un de ces décrets nommé Li-Hong-Tchang grand secrétaire doyen, et un autre nommé le vice-roi de Tchi-Li commissaire supérieur du commerce. Li Hong-Tchang est le premier Chinois pur sang qui occupe le poste de grand secrétaire doyen. Tous ses prédécesseurs étaient des Mandchous.
« Le grand secrétaire est inamovible et ses fonctions répondent à celles d'un premier ministre européen.
« Un autre décret dégrade Tchang-Ching, commandant en chef de la flotte de Fou-Tchéou, et ordonne que des secours pécuniaires soient accordés aux survivants des officiers tués dans le combat de Min.
« Ho-Tching, vice-roi du Min-Tché, a été aussi dégradé à la suite des événements de Fou-Tchéou.
« Tous les mandarins et autres notables de cette ville avaient adressé à la cour de Pékin, après la destruction de la flotte, un mémoire dans lequel ils accusaient Ho Tching d'avoir montré, en présence de l'ennemi, de l'irrésolution et de l'inertie. »
Economies forcées
L'administration des revenus de l'empire a présenté au gouvernement un projet tendant à réduire d'un dixième le traitement de tous les fonctionnaires civils et militaires, et aussi la

solde des troupes tartares et des régiments verts. Le projet a été adopté en ce qui concerne les fonctionnaires ; mais il est probable que le gouvernement n'ira pas jusqu'à réduire la solde des troupes, de peur de diminuer aussi leur entraînement, qui est déjà très faible.

Les cuirassés chinois
Le ministre de Chine qui s'est rendu avec les membres de la légation à Kiel, est revenu à Berlin. Il retournera à Kiel, dans quelques jours accompagné de Li Feng-Pae.

L'amiral a communiqué un rapport de M. le général Brière de l'Isle, du 9 octobre, constatant que la situation du Tonkin est excellente.

Le Paris dit que, d'après un télégramme daté du 15 novembre, le général Brière de l'Isle annonce que les canonnières *l'Éclair* et *la Trombe*, descendant la rivière Claire, après avoir ravitaillé Tuyen-Quang, ont été vigoureusement attaquées par l'ennemi. Un seul matelot aurait été tué ; il y aurait eu huit blessés. Le général Brière de l'Isle a envoyé le colonel Duchesne pour balayer la région et relever la garnison fatiguée de Tuyen-Quang. Le général Brière de l'Isle ajoute que 8,000 Chinois sont signalés, descendant le fleuve Rouge ; mais il est prêt à les recevoir.

Une dépêche reçue par le ministère de la marine annonce que les Français ont occupé la baie de Tadjourah, près d'Obock.

Intimités

M. Waldeck-Rousseau fait annoncer dans ses journaux qu'il va commencer ses petites réceptions intimes. La petite-maitresse de l'opportuniste éprouve le besoin de s'entourer de ses fidèles. On verra là le gros André... de Trémontels, l'obscur Leguay, le svelte Emmanuel Arène, accompagné de son photographe Arène, et l'on y tiendra des conciliabules en buvant des sirops et du punch. Ce sera le foyer des conspirations ; on préparera des candidatures, et plus d'un, sortant du salon, rêvera de la députation future. Ah ! l'intimité chez Waldeck, c'est charmant ! Je voudrais bien savoir si Ferry en sera.

Informations

Nous apprenons que M. Kropotkine est tombé sérieusement malade. Sur sa demande, ce savant distingué, détenu politique à Clairvaux, a été transféré à l'infirmerie.
— MM. Jules Ferry et l'amiral Peyron ont été entendus hier par la commission des crédits du Tonkin, relativement aux procès-verbaux et aux pièces diplomatiques à publier comme annexes au rapport de M. Leroy.
— Dans une importante réunion organisée hier à Marseille par le comité de défense du commerce, on a adopté un ordre du jour hostile à la nouvelle taxe projetée sur les céréales. Cet ordre du jour a été adressé au gouvernement. Plusieurs membres des corps élus ont promis de l'appuyer.
— Ali-ben-Khalifa, le chef de l'insurrection de Sfax, est mort en Tripolitaine, vendredi dernier.
— Le général Boulanger ira en France prochainement pour prendre part aux travaux de la commission de classement.
— Les craintes relatives à l'invasion du choléra en Allemagne deviennent générales. La presse a été invitée par le gouvernement à faire en sorte de rassurer les populations, en faisant ressortir que toutes les mesures prophylactiques sont prises en vue du fléau.
— La commission du conseil général chargée d'examiner le projet d'Exposition en 1889 conclut à l'opportunité d'une exposition.

— Le château historique de Bréteuil vient de brûler.
— Des journaux annoncent que la comtesse de Pourtalès aurait été étranglée au Japon, dans son lit, par deux hommes masqués.
— Une dépêche de Mexico annonce que le projet de conversion de la Dette anglaise est vivement combattu par la population et cause une grande agitation dans la ville. La foule a parcouru les rues en criant : Mort à Gonzalez !
— M. Schneider, directeur des usines du Creusot, est en ce moment à Rome pour s'entendre avec l'amirauté italienne au sujet des plaques de blindage qui lui ont été commandées.
— Le conseil de cabinet tenu dans la matinée s'est occupé du relèvement des droits sur les blés étrangers, dont la quotité sera fixée dans le conseil de samedi.

LA JUSTICE AMÉRICAINE

Le jury du tribunal de Hastings avait à juger un M. Goodwyn, journaliste, accusé d'avoir écrit un article diffamatoire sur le compte d'un sieur Lawrence, et M. Plesants, éditeur du *Mail*, journal du soir publié à Petersburg, accusé d'avoir inséré ledit article dans ce journal. Après mûre délibération, le jury a rendu un verdict aux termes duquel les deux prévenus ont été condamnés chacun à cinq dol ars d'amende et à une minute d'emprisonnement.

Ce n'est certes pas le tribunal correctionnel de Lyon qui se contenterait, le cas échéant, de condamner le gérant de *L'Avenir de Lyon*, à une amende aussi douce et à une minute de prison. Les républicains socialistes, en France, quand on les tient, c'est pour longtemps !

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Service télégraphique spécial de L'AVENIR

AVANT LA SÉANCE

Les couloirs sont un peu plus animés qu'à la dernière séance. L'interpellation Tony Révillon est l'objet de tous les commentaires qui occupent aujourd'hui nos honorables. On s'entretient beaucoup aussi de la date des élections sénatoriales qui ont été fixées au 25 janvier. M. Jules Ferry est fort entouré ; il affecte de nier la phrase qu'il aurait prononcée devant la commission du Tonkin. M. Andrieux, lui aussi, est très entouré ; on le questionne beaucoup sur l'interpellation qu'il doit faire à ce sujet. L'affaire Demangeat et Trémontels passionne vivement le public et les députés.

LA SÉANCE

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON
M. ANDRIEUX demande à présenter quelques observations à M. Jules Ferry au sujet du procès verbal de la dernière séance. M. BRISSON fait observer que M. Jules Ferry est retenu au Sénat ; d'ailleurs, ajoute-t-il, les observations de M. Andrieux ne peuvent pas venir à l'occasion du procès-verbal ; elles trouveront place dans la discussion du budget. Le procès-verbal est adopté. M. ANDRIEUX déclare qu'il transforme ses observations en interpellation. M. TIRARD prie la Chambre de ne pas interrompre la discussion du budget. M. ANDRIEUX insiste sur l'urgence de son interpellation. L'incident est clos.

M. TONY REVILLON interpelle le ministre sur la crise ouvrière de Paris; il demande quelles mesures le gouvernement compte prendre pour remédier à la crise. Il dépose un ordre du jour demandant de hâter l'exécution des travaux qui incombent au gouvernement, et d'ouvrir un crédit de trois millions pour aider les ouvriers sans travail.

L'assemblée vote ensuite un ordre du jour invitant le gouvernement à mettre 3 millions à la disposition des ouvriers parisiens sans travail.

M. DE MUN dit que, dans tout le pays, l'industrie souffre et vit dans un milieu désorganisateur du travail. Il constate que la commission d'enquête ne propose aucun remède et se tourne vers l'Etat, qui répond que la situation financière ne permet d'accorder aucun secours.

M. WALDECK-ROUSSEAU dit que de nombreux travaux sont en cours d'exécution ou projetés, mais il repousse la demande de 3 millions pour les ouvriers de Paris.

L'ordre du jour pur et simple est adopté. M. VERNHES dit qu'il ne faut pas oublier que Paris est le foyer intellectuel de la France et qu'il a droit à notre sollicitude.

M. LE PRÉSIDENT. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. RIBOT déclare qu'il est aux ordres de la Chambre, mais qu'une indisposition subite l'oblige à demander le renvoi de la discussion à la prochaine séance. Le renvoi est pris en considération.

La séance est levée.

SÉNAT

L'épileptique Gavardie s'est encore démauché hier au Sénat, les statues du Luxembourg s'en tordaient les côtes.

M. de Gavardie a développé longuement très longuement son interpellation sur les affaires d'Egypte. Les oignons de ce pays ont dû en pleurer de rage.

M. Jules Ferry a répondu à l'étourneau du Luxembourg.

Ce que ces deux comiques ont débité de jeux de mots, ne se raconte pas. Nos lecteurs bâilleraient à s'endormir, soyons prudents.

ACTUALITÉS

Les décrets nommant les évêques n'ont pas encore paru à cause de certains différends que le gouvernement a avec le Vatican.

Le différend véritable pour la France c'est de supprimer *illico* l'ambassade française auprès de la jésuitière du Vatican.

Le ministre de la guerre a reçu un télégramme annonçant le rétablissement complet du général de Négrier.

Négrier est rétabli, c'est très bien, mais l'expédition du Tonkin est toujours bien malade, elle.

Une légère indisposition de M. Grévy a fait décommander la chasse de Rambouillet.

Le papa Grévy doit être particulièrement indisposé... contre Jules Ferry.

Les réceptions intimes du ministre de l'intérieur ont recommencé hier mardi.

Intimes, je le comprends, l'émaillé Waldeck ne recevant que des préfets genre Trémontels et des ministres genre Cazot.

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?

D'après une dépêche de Varna, la révolte des Arabes dans l'Yémen aurait fait des progrès tels que les fonctionnaires turcs renonceraient à la levée des impôts.

Chouya! Chouya! Les arabicots ne sont pas si turcs que ça. On ne leur tape pas sur la tête sans les faire crier.

Un journal dit que cinq sous-préfets, accusés de compromissions avec les orléanistes, vont être révoqués.

Révoqués! jamais de la vie. On les nommera préfets. Question des préférences.

On a publié, d'après des documents officiels, une statistique sur les revenus que possèdent certains souverains de l'Allemagne.

Il résulte de cette statistique que le roi de Bavière peut dépenser par jour 11,050 fr., le roi de Wurtemberg 5,271; le grand-duc de Hesse, 2,969; le grand-duc de Saxe-Weimar, 2,301; le grand-duc d'Oldenbourg, 1,385.

Le plus pauvre est le prince de Reuss, qui ne peut dépenser que 294 francs par jour.

Et dire qu'autour de ces sacrépants cousus d'or, des milliers de pauvres diables meurent de faim.

PETIT-POUCET.

PORTRAIT

Comment vous imaginez-vous M. André... de Trémontels? Ce petit tyranneau a, n'est-ce pas? les allures d'un vainqueur. Il est grand, maigre, avec une tête pâle et des yeux fendus en amande, qui font rougir les femmes...

C'est votre opinion?

Allons! détrompez-vous. Une large face rougeâtre, appuyée sur un gros cou, qui se visse sur des épaules de garçon boucher. Un énorme ventre qui continue le torse, et des colonnes massives qui servent de jambes. Allure lourde, démarche sans élégance, aucune séduction. Cet asommeur manque de grâce, et ceux qui ont cru à ce bandit d'opéra-comique se sont terriblement trompés. Et pas haut du tout: juste la taille nécessaire pour être conscrit. C'est sans doute pour cela qu'il s'est cru préfet.

LA LIBERTÉ INDIVIDUELLE

sous la République opportuniste

SÉQUESTRATION

(Suite)

M. Binet s'est ému, paraît-il, de l'interpellation qui a eu lieu au conseil municipal au sujet de son établissement.

Dans une lettre adressée au *Nouvelliste*, il donne un démenti formel. Il déclare que plusieurs médecins, entre autres M. Foville, ont visité à diverses reprises M. Borgat et qu'ils ont conclu qu'il était en démence.

Nous n'avons jamais dit, pour notre part, qu'il n'y eût pas de visites de médecins à la maison de santé Binet; mais ces visites-là ne prouvent rien. On a vu des médecins se tremper, pour ne pas dire plus.

Ce que nous avons dit et ce que nous affirmions, c'est que les fonctionnaires désignés par la loi de 1838: le procureur, le préfet, le maire, n'ont pas fait régulièrement les visites prescrites.

Ils n'ont pas interrogé les détenus, afin de se convaincre s'il y en avait dans le nombre qui puissent, sans danger pour la sécurité publique, recouvrer leur liberté.

Voilà le point sur lequel M. Binet reste muet, et pour cause.

Quant au docteur Foville, M. Borgat lui a remis, à la date du 8 août 1883, deux lettres de protestation, l'une pour M. le ministre de l'intérieur, l'autre pour M. le ministre de la justice; de plus, M. Borgat lui en avait remis une à lui-même, lui expliquant sa situation.

Mais M. Foville, pour des raisons que nous n'avons pas à apprécier, ne voulut pas agir. Il se borna à lui accuser réception de sa lettre en ces termes:

« Lyon, le 9 août 1883.

« Monsieur Borgat

(Maison de santé, à Champvert),

« J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre que vous avez écrite hier à mon intention, à la suite de ma visite à Champvert.

« Elle m'a été exactement remise.

« Recevez, monsieur, mes civilités.

« Signé: D^r A. FOVILLE. »

Cette lettre ne nous paraît pas être de celles qu'un médecin adresse à un fou.

Quand on a la certitude qu'un homme a perdu la raison, on se contente, quand on a du cœur, de le plaindre; mais on ne se donne pas la peine de correspondre avec lui.

Ou M. le docteur Foville avait la certitude que M. Borgat était réellement fou, et alors il n'avait pas à répondre à ses divagations;

Ou M. le docteur a cru se trouver en présence d'une personne possédant sa raison, et a manqué à son devoir en l'ordonnant pas sa mise en liberté.

Dans l'un comme dans l'autre cas, les choses ne se sont pas passées régulièrement.

Quant à nous, notre conviction est faite. Nous avons promis hier la publication d'un document nouveau qui démontrerait plus éloquemment que nous ne saurions le faire la parfaite possession des facultés mentales de M. Borgat.

Voici ce document; c'est une lettre adressée par la victime à un de ses amis. Nous prions nos lecteurs de la lire attentivement, ils verront si c'est là l'œuvre d'un fou:

« Monsieur X...

« Il me serait difficile de vous exprimer toute ma reconnaissance pour vous et votre famille, je me borne à l'affirmer en attendant ma liberté.

« Je compte bien que vous ne vous lasserez pas dans vos efforts pour amener cette liberté à laquelle j'ai toujours eu droit et qui m'a été ravie par un crime abominable.

« Nous réussirons, soyez-en bien certain; la vérité se fera jour, elle triomphera, ainsi que les lois.

« Voyez le conseiller municipal dont le maire de T... vous a parlé, cela peut être

très utile; au besoin je lui adresserai une lettre.

« Après lui avoir expliqué les séquestrations des personnes non malades, le défaut de traitement des malades, les coups, blessures, tueries, suicides, défaut de soins et de nourriture, il faudra insister sur l'observation de la loi du 30 juin 1838 sur les aliénés, qui prescrit au préfet, au président du tribunal civil, au procureur de la République, au juge de paix et au maire de visiter ces maisons tous les trois mois.

« Si M. Gaillon affirmait qu'il fait ces visites, le conseiller pourra et devra lui donner un démenti formel.

« Les visites doivent être faites homme par homme; ni les autres en masse, ni moi n'avons vu M. Gaillon et autres désignés par la loi de 1838, et cependant plusieurs ont écrit et réclamé.

« M. J... est aussi du conseil municipal.

« C'était mon client et presque un ami; je lui ai écrit et j'ai presque la certitude qu'il a reçu ma lettre. Pourquoi n'a-t-il pas agi? J'en suis étonné. Il est politique ardent et voit des hommes de son parti engagés; ce ne sont pas là des raisons contre le droit, et un parti n'a pas à souffrir de l'indignité de quelques-uns.

« Il n'y a pas à soulever des questions politiques ou religieuses, mais bien seulement à faire respecter l'humanité, les lois, les droits, la vérité.

« Mille fois merci; comptez sur votre reconnaissance

« BORGAT. »

Si c'est là l'œuvre d'un fou, nous demandons comment peuvent écrire les hommes de bon sens.

Nous publierons demain les circonstances à la suite desquelles M. Borgat fut pourvu d'un conseil de famille.

(A suivre)

ELECTIONS CONSULAIRES

(Suite)

ART. 6. — La décision du juge de paix pourra être déférée à la cour de cassation dans tous les cas par ceux qui y auront été parties, et, en outre, dans le cas où le jugement ordonnerait l'inscription, sur la liste, d'une personne qui n'y figurait pas, par tout électeur inscrit sur la liste électorale.

Le pourvoi ne sera recevable que s'il est formé dans les dix jours de la notification de la décision. Il ne sera pas suspensif. Il sera formé par simple requête, dénoncée aux défendeurs dans les dix jours qui suivront, et jugé d'urgence, sans frais ni consignation d'amende. L'intermédiaire d'un avocat à la cour de cassation ne sera pas obligatoire.

Les pièces et mémoires fournis par les parties seront transmis sans frais par le greffier de la justice de paix au greffier de la cour de cassation.

La chambre civile de la cour de cassation statuera définitivement sur le pourvoi.

Art. 7. — La liste rectifiée, s'il y a lieu, par suite de décisions judiciaires, sera close définitivement dix jours avant l'élection. Cette liste servira pour toutes les sections de l'année.

Art. 8. — Sont éligibles aux fonctions de président, de juge et de juge suppléant tous les électeurs inscrits sur la liste électorale âgés de trente ans et les anciens commerçants français ayant exercé leur profession

FEUILLETON DE L'AVENIR (59)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

PREMIERE PARTIE

Le Diable à Tournai

(Suite).

Le malheureux valet vit tourbillonner la ruelle. Ses genoux s'entrechoquèrent.

— Et vous m'avez fait jaser sur son compte! exclama-t-il d'une voix déchirante.

— Rassure-toi. Il est mort, te dis-je, mort et enterré.

— Lui enterré! Misère! En terre sainte, peut-être! Enterré, lui! allons donc! comme si c'était possible!

— C'est tellement possible, dit l'homme noir d'un air tranquille que tu vois en moi son légataire.

— Vous, messire?

— Et qui plus est, son proche parent.

Gilles eut une défaillance, mais il la domina. Il se raidit sur ses jarrets, plauta bra-

vement son bonnet sur le coin de son œil, et reprit avec un sourire qui voulait être sceptique:

— On ne m'en donne point à garder, savez-vous! Votre Seigneurie s'amuse... On n'enterre pas Cronimus, on n'est pas son parent, on n'est pas son héritier...

— Et pourquoi non, je te prie?

— Parce que... Grégoire Cronimus, c'était... hum!

— C'était?

— C'était... le diable!

L'homme noir éclata d'un rire strident.

Puis il tira une clef de son escarcelle et il introduisit cette clef dans la serrure.

— Si Cronimus était le diable, je suis le cousin du diable, voilà tout. Au revoir, mon garçon!

Il entra, et d'elle-même, la porte mystérieuse se referma sur lui.

Gilles avait plié sous le coup.

Il flaira ses deux écus, leur découvrit un arrière-goût de souffre, les jeta par-dessus son épaule et s'enfuit.

III

LE PACIF

Une fois entré, l'homme en deuil examina curieusement le prétendu repaire de Grégoire Cronimus.

C'était une salle, vaste et haute, dallée en pierres bleuâtres, voutée en ogive et mal éclairée par l'oblique lumière que tamisait l'oculus poussiéreux.

On y respirait la fade odeur particulière aux endroits longtemps restés clos. En somme, rien d'inférieur.

Quatre murs nus et blancs, deux ou trois escabeaux, une table et une maigre couchette, composaient cet intérieur honnêtement bourgeois.

La table, massive et carrée, était placée au milieu de la chambre; au-dessus d'elle descendait, suspendue par trois chaînettes d'acier, la lampe fatale dont la lueur présageait toujours une catastrophe, au dire des honnêtes gens de Tournai.

Enfin, dans une encoignure, gisait un de ces immenses coffres de chêne, à panneaux sculptés, qui, à cette époque, tenaient lieu d'armoires.

Le nouveau venu contempla quelque temps, avec une attention singulière, tous ces objets si simples cependant.

Puis, revenant s'asseoir auprès de la table, il tira de sa poitrine un parchemin qu'il déplia devant lui.

C'était une lettre chiffrée. Nul savant n'eût pu en expliquer les bizarres hiéroglyphes. Néanmoins, familiarisé de longue date avec cette écriture mystérieuse, l'étranger lut ceci à demi-voix.

« De Madrid, le trentième jour de mai mil cinq cent soixante-six.

« Ordre à D... de se rendre sur-le-champ à Anvers, d'y rechercher son cousin L. M... et de le faire mourir. »

— C'est fait! s'interrompit l'homme noir.

Et il continua.

« D... doit procéder à l'exécution, de telle manière que personne ne sache que que L. M... a été justicié, mais qu'on dise en public, au contraire, qu'il est mort de sa mort naturelle. »

— J'y ai pourvu.

« D... trouvera, parmi les papiers de L. M..., une clef en forme de croix. Cette clef ouvre la porte d'une maison sise à Tournai, rue Hellequin. On l'appelle la maison de Cronimus. D... s'y transportera aussitôt. »

— M'y voici...

« Arrivé en ce logis, D... poussera un bouton de cuivre incrusté dans une dalle du parquet, contre le mur qui fait face à la porte. »

Ici, le cavalier se leva, suivit les indications de la lettre et appuya son pied sur le bouton de cuivre qui, vraisemblablement, correspondait à une sonnette et qui céda sous la pression de sa botte.

(A suivre)

pendant cinq ans au moins, dans l'arrondissement et y résidant.

Toutefois, nul ne pourra être élu président s'il n'a exercé pendant deux ans les fonctions de juge titulaire, et nul ne pourra être nommé juge s'il n'a pas été juge suppléant pendant un an.

Art. 9. — Le vote aura lieu par canton, à la mairie du chef-lieu. Dans les villes divisées en plusieurs cantons, le maire désignera, pour chaque canton, le local où s'effectueront les opérations électorales et déléguera, pour y présider, l'un de ses adjoints ou l'un des conseillers municipaux.

L'assemblée électorale sera convoquée par le préfet du département dans la première quinzaine de décembre au plus tard. Elle sera présidée par le maire ou son délégué assisté de quatre électeurs, qui seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes des membres présents. Le bureau, ainsi composé, nomme un secrétaire pris dans l'assemblée. Il statue sur toutes les questions qui peuvent s'élever dans le cours de l'élection.

Cette assemblée pourra être divisée en plusieurs sections par arrêté du préfet, sur l'avis conforme du conseil général, dans les localités où cette division sera jugée nécessaire.

Le préfet pourra par arrêté pris sur l'avis conforme du conseil général, convoquer les électeurs de deux cantons au chef-lieu de l'un de ces cantons en une seule assemblée électorale, qui sera présidée par le maire de ce chef-lieu.

Art. 10. — Le président sera élu au scrutin individuel.

Les juges titulaires et les juges suppléants seront nommés au scrutin de liste, mais par des bulletins distincts déposés dans des boîtes séparées.

Ces élections auront lieu simultanément. Aucune élection ne sera valable au premier tour de scrutin, si les candidats n'ont pas obtenu la majorité des suffrages exprimés et si cette majorité n'est pas égale au quart des électeurs inscrits.

Si la nomination n'a pas été obtenue au premier tour, un scrutin de ballottage aura lieu quinze jours après, et la majorité relative suffira, quel que soit le nombre des suffrages.

La durée de chaque scrutin sera de six heures; il s'ouvrira à dix heures du matin et sera fermé à quatre heures du soir.

(A suivre.)

Quarante-sept désertions à Saumur

Depuis longtemps, l'École de cavalerie de Saumur n'avait pas fait parler d'elle; l'événement qui vient de s'y produire aura du retentissement, bien qu'on l'ait soigneusement caché jusqu'à présent.

Quarante-sept cavaliers de remonte, employés au manège, las de subir journellement les vexations de leurs chefs, ont, d'un commun accord, abandonné leur service. A l'heure actuelle, adjudants et autres sous-officiers sont à leur poursuite.

On sait que le haut personnel de l'École, les sous-officiers élèves et les élèves officiers se font, en général, remarquer par une insolence et une brutalité qui trouvent leur explication, sinon leur excuse, dans la fréquentation des chevaux. Les quarante-sept cavaliers en ont eu assez: ils sont partis.

ÉTRANGERS

ESPAGNE. — Hier soir, environ trois cents étudiants, comme nous l'avons annoncé une dé-

che, se sont réunis autour de l'Université pour protester contre la suppression de la liberté du professorat que quelques étudiants ultramontains avaient demandée.

Le recteur et les autorités sont intervenus. Les manifestants se sont tranquillement séparés, après avoir décidé une nouvelle réunion pour demain.

AUTRICHE. — On télégraphie de Vienne au Standard qu'une explosion de dynamite a eu lieu à Stenberg en Moravie. Pas d'accident grave.

ITALIE. — A Monza, une importante grève de chapeliers vient d'éclater. Les grévistes, au nombre de deux mille, ont organisé une manifestation.

GRÈCE. — Une dépêche d'Athènes annonce que les individus qui, ainsi que nous l'avons annoncé, avaient assassiné et dévalisé trois employés de la Compagnie française des mines de Laurium, ont été découverts et arrêtés par la police grecque.

Ils sont au nombre de six, dont quatre Italiens et deux Grecs.

BELGIQUE. — On évalue à 2,500 environ, dit l'Étoile belge, le nombre des étudiants qui prendront part aux fêtes universitaires. Les 300 élèves catholiques s'absiendront complètement.

P.-L.-M.

La richissime compagnie P.-L.-M., au moment où la crise ouvrière sévit dans toute son intensité, vient de jeter brusquement, à la porte de ses ateliers de la Mouchette, une certaine quantité d'ouvriers, quelques-uns ayant 15 à 20 années de services à la compagnie.

Le gouvernement a-t-il connaissance de ce fait? Ne pourrait-il pas intervenir.

La compagnie qui possède plusieurs centaines de millions de fonds de réserves, ne pourrait-elle pas faire exécuter certains travaux urgents que nous pourrions lui rappeler; ce serait une excellente occasion pour elle d'occuper son personnel. En procédant ainsi, le nombre déjà si considérable des ouvriers sans travail ne serait pas augmenté.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 10 heures. — Les amis de M. Wilson font une démarche auprès de M. Emmanuel Arago, pour le sonder sur l'offre du portefeuille des affaires étrangères.

Le gouvernement allemand demande le changement de l'ambassadeur d'Autriche à Paris, qui aura tenu des propos contre le prince de Bismarck.

11 h. — La séance de la Conférence a été présidée aujourd'hui par le secrétaire d'Etat comte de Hatzfeld.

Celui-ci a présenté à l'Assemblée, au nom de l'Allemagne, un projet qui expose de nouveau le but de la Conférence et formule les propositions sur lesquelles elle aura à se prononcer.

Cette conférence qui sera présidée par l'ambassadeur de France, M. de Courcel, aura à délimiter les diverses possessions du Congo et à définir les prétentions des puis-

jours, il s'abstenait de venir à mes rendez-vous. Si à mon tour, je refusais d'accepter les siens?

C'est cela. Il ne me reste qu'une ressource pour lui faire perdre la tête, c'est de le rendre jaloux.

Les batteries étaient, sur ce terrain, assez difficiles à établir.

Après le congé signifié au vicomte, Mlle de Curval n'avait pas mis le pied dehors, et, sous couleur de convalescence pénible, ne voyait à peu près personne. Il est vrai que la jalousie est si ordinairement inhérente à l'amour qu'elle s'accroche à tout, au passant qui longe la rue, au visiteur qui se trompe de porte, au facteur qui apporte une lettre.

Un homme dont une femme un peu habile a su exciter la méfiance deviendrait, au besoin, jaloux d'une carafe ou d'un bâton de chaise.

Yvonne débuta donc dans cette voie scélérate en manquant l'entrevue qui suivit sa décision, une fois prise.

Roderic entra à une heure précise dans la salle d'étude, attendit jusqu'à une heure et demie, puis jusqu'à deux heures sans trop d'inquiétude.

Elle se sera endormie, réfléchit-il. La moitié de nos nuits nous les passons blanches. Il n'y a rien d'étonnant à ce qu'elle se soit laissée vaincre par la fatigue.

sances qui se trouvent en concurrence dans cette région.

BRUXELLES, 11 h. 35. — La discussion de l'interpellation sur la politique générale du cabinet a été reprise aujourd'hui.

M. Frère-Orban, répliquant à M. Bernaert, attaque violemment les cléricaux qui ont absorbé complètement le parti conservateur. Il reproche au parti catholique de produire l'abaissement des caractères.

« Vous avez, dit-il, une majorité usurpée. La force morale manque au cabinet. »

L'orateur reproche au parti catholique de braver l'opinion publique.

Les fêtes organisées à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Université libre de Bruxelles ont commencé aujourd'hui.

Un nombreux cortège d'étudiants, avec musique et drapeaux, s'est rendu à la Bourse.

Plusieurs délégués étrangers, des Français surtout, participent à la fête.

Les délégués français de Lille et de Nancy ont prononcé des discours très applaudis.

MADRID, 1 h. — Les manifestations des étudiants ont recommencé aujourd'hui avec un caractère plus tumultueux, et la police a dû intervenir. Les rassemblements ont été dissous, et quelques groupes ont parcouru les rues en criant: « Vive la liberté de l'enseignement! »

MENUS PROPOS

La vicomtesse de Saint-Fruskin a élevé un adorable petit singe, qui lui témoigne toute son affection par mille câlineries comiques.

— Ah! madame, lui disait-on l'autre jour, cette bête-là a l'air de bien vous aimer...

— Ah! je crois bien; le pauvre petit m'aime comme si j'étais sa mère!

— Garçon!...
— Monsieur...
— Qu'est-ce que c'est que cette horreur-là?

— Monsieur le voit bien, c'est un bifteck que l'on vient de faire cuire.

— Dites plutôt que c'est un cuir que l'on vient de faire bifteck!...

A TRAVERS LYON

Arrestations. — Le nommé Eugène Verey, âgé de 22 ans, sans domicile fixe a été arrêté sous l'inculpation de vol.

Le nommé Paul Nion, âgé de 54 ans, et la nommée Caroline Ternhe, 72 ans, tous deux sans domicile, ont été arrêtés pour vente illicite d'alumettes de contrebande.

Le nommé An'oine Paray, âgé de 71 ans, chiffonnier, rue Montesquieu, 180, a été écroué pour mendicité.

Le nommé Louis Anage, épiciier, rue des Forces, 2, a été arrêté hier pour vol de deux planches au préjudice de M. Gérard, peintre plâtrier dans la même maison.

Un déserteur. — Un déserteur, accompagné de deux gendarmes, prenait hier, à Perrache, l'express 820, se dirigeant sur Nîmes.

Au moment d'arriver à une station, alors que le train ralentissait sa marche, le prisonnier a tenté de s'enfuir, en ouvrant la portière.

Des ouvriers, qui travaillaient près de la voie, l'ont arrêté et remis entre les mains des gendarmes.

A trois heures, personne. Il n'osa pas prolonger davantage sa station inutile, et regagna ses humbles pénates, se promettant d'interroger Yvonne pendant la journée sur ce manquement à ses devoirs quasi-conjugaux, puisque, par une destinée bizarre, quoiqu'elle ne fût ni sa femme ni sa maîtresse, elle était cependant à lui.

Mais Yvonne ne parut pas plus dans la cour, qu'il arpenta du lever au coucher du soleil, qu'à sa fenêtre, où il la guetta sans succès toute l'après-midi.

Pourvu qu'elle ne soit pas retombée malade! se dit-il, prêt à tout risquer pour aller aux nouvelles.

Heureusement, il rencontra Louise, la femme de chambre, qui escaladait les marches du perron, fort affairée.

— Où allez-vous donc si vite? lui demanda-t-il d'un ton familièrement aimable. Est-ce que notre demoiselle est souffrante?

— Non, monsieur François, elle se porte très bien, répondit la soubrette avec toutes sortes de tortilements. Je me dépêche seulement d'aller l'habiller, parce qu'elle sort ce soir pour se rendre au théâtre.

Et, flairant une aubaine, elle ajouta languoureusement:

— Je ne me coucherai pas qu'elle ne soit rentrée. Et vous? Est-ce que vous vous coucherez?

Accident de voiture. — Hier, à 9 heures du matin, entre le pont Morand et le pont du Collège, en face de la rue Cuvier, un coupé s'est renversé par suite de la rupture d'un essieu.

Un monsieur qui se trouvait dans la voiture n'a été pour la peur.

Saisie de poudre. — Hier soir, 115 kilogrammes de poudre de mine ont été saisis à la gare de Saint-Paul. Le colis qui les contenait avait été consigné au chemin de fer sous la rubrique: « caisse d'épicerie. »

Objets trouvés. — Le nommé Joseph Brochier, demeurant cours Lafayette, 46, a déposé au commissariat une montre en argent qu'il avait trouvée sur la voie publique.

MANIFESTATION

SUR LE BOULEVARD DU NORD

Hier, dès la première heure, des urbains entourèrent le chantier et dispersèrent les groupes.

A sept heures a eu lieu l'ouverture des travaux. Une centaine d'ouvriers inscrits se présentent; ils demandent à travailler. Parmi ceux-ci, une vingtaine, porteurs de cartes spéciales, sont embauchés; aux autres, il est répondu qu'ils ne pourront pas être occupés avant que les tranchées ne soient faites et l'outillage complété.

A midi, un groupe de deux cents ouvriers environ se présente à la porte du fort des Brotteaux, ils réclament du travail.

Le commissaire de police renouvelle la réponse faite dans la matinée, une dizaine sont embauchés, d'autres sont arrêtés; ils ont été conduits au poste de la rue de Sully.

Quelques protestations en leur faveur se sont élevées, mais l'attitude des gardes à cheval a maintenu la foule pendant la journée qui s'est terminée sans aucun autre incident.

AU

BAT-D'ARGENT

GRANDE MAISON DE BLANC

9, Rue de la République, 9

AFFAIRES EXCEPTIONNELLES
en Couvertures et Couvre-pieds

Couvertures coton molleton blanc...	2 95
— qualité supérieure.....	3 90
— pour très grands lits	7 50
Couvre-pieds cachemi e ouatés....	3 90
— p ^r très-grands lits, ouatés.....	7 75
Couvertures laine grise	2 75
— qualité supérieure.....	4 90
Couvertures blanches pure laine...	4 90
— pour très grands lits	15 »

Rideaux haute nouveauté

Tapis, Descentes de Lits, Carpettes

Sonnerie Flanelle, Lingerie

Linge tout confectionné et prêt à servir

La Maison se charge du blanchiment et apprêt des rideaux blancs et de...

(A suivre.)

FEUILLETON DE L'AVENIR (79)

LE

PALEFRENIER

Par Henri ROCHFORD

(Suite.)

Et comme pris de cette démenche du martyr qui donne des attraites à la torture même, il s'affermistait avec d'autant plus d'énergie dans ses résolutions, qu'il fallait, pour les accomplir, passer à travers de plus sanglantes souffrances.

Yvonne, épouvantée de ce qu'elle avait fait, se demandait ce qui lui restait à faire, quand une idée lumineuse, ténébreuse plus qu'elle, lui envahit tout à coup le cerveau. Elle avait lu à la quatrième page de son journal de modes, cette sentence attribuée à Chamfort:

« Une femme est comme votre ombre: courez après elle, elle vous fuit; fuyez-la, elle court après vous. »

— Pourquoi, se dit-elle, n'en serait-il pas de même des hommes? Il y a quelques

(A suivre.)

POTEAU DES ABUS

Nous avons eu la visite ce soir, dans nos bureaux, d'un ouvrier sans travail, M. Christo-Papillon, demeurant grande rue de la Croix-Rousse, 79. Ce brave travailleur nous a raconté un fait odieux qui s'est produit à la mairie de la Croix-Rousse, où il s'était présenté pour demander des secours. Il paraît que M. Marduel, secrétaire de la mairie, lui a répondu tout d'abord qu'il était exclu de la liste. Comme M. Papillon insistait poliment pour savoir les motifs de cette exclusion, le secrétaire de la mairie l'a menacé; puis, finalement, rudoyé et jeté contre un mur devant plusieurs témoins.

Nous espérons qu'une enquête va se faire immédiatement, et si, comme nous n'en doutons aucunement, les choses se sont passées comme l'affirme M. Papillon, nous pensons bien qu'on n'hésitera pas un instant à remercier un fonctionnaire qui a le triste courage de se conduire d'une façon aussi brutale vis-à-vis d'un honnête homme qui n'a pas, comme lui, l'avantage d'être entretenu par l'administration, mais qui a droit, comme tous les ouvriers sans travail, aux subsides promis par cette même administration.

Avis Nous engageons les malades atteints de maladies de peau : dartres, boutons, eczéma, démangeaisons, à lire attentivement l'attestation suivante :

« Camp de la Valbonne (Ain), 28 mars 1884.

« Monsieur, depuis longtemps, j'étais atteint d'un eczéma qui me tenait tout le corps : j'avais des démangeaisons horribles; j'étais couvert de pellicules, ma peau était écaillée et se desquamait au moindre toucher.

« Cette maladie avait entièrement altéré ma santé; j'avais perdu l'appétit et je ne dormais plus. Ayant appris par la presse que plusieurs personnes avaient été guéries par l'emploi du Sirop de Bochet iodé et du Baume anti-dartreux, de BERTRAND aîné, j'essayai, sans beaucoup d'espoir; mais, à ma grande surprise, après quelques mois de traitement, je suis radicalement guéri de ma maladie de peau, et ma santé générale est rétablie. Aussi, la joie que j'éprouve est telle que je ne puis m'empêcher de venir témoigner ma gratitude, et vous autoriser à donner de la publicité à ma guérison, afin que les personnes atteintes de la même maladie que moi puissent, sans hésitation, employer vos médicaments.

« DELDIQUE,

« Commissaire spécial de police au camp de la Valbonne. »

NOTA. — Exiger sur chaque produit la signature BERTRAND aîné, car il existe des imitations. — Notice gratis. — Sirop, Fl. 2 fr. 50 et 5 fr.; Baume, 2 fr.; 0 fr. 75 en sus. S'ad. ph. BERTRAND aîné, Hantzer, succ., 21, place Bellecour, Lyon.

Tribune libre

Avis. — La commission des protestations contre l'expulsion des 3^e et 6^e arrondissements invite tous les ouvriers sans travail qui ont à se plaindre de leur propriétaires, à venir porter leurs plaintes au siège de la commission, café Fergat, 113, cours Lafayette, au 1^{er} et invite tous les membres de ladite commission à se rendre audit siège vendredi 21 courant, à une heure.

La Commission.

Chambre syndicale des coupeurs, brocheurs et cambreurs

Une réunion générale extraordinaire aura lieu le 23 courant, à deux heures précises, rue Sébastien-Gryphe, 21, salle du café Ambard.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport et statuts de la commission pour la création d'une caisse de prévoyance contre le chômage.
- 2^o Rapport et propositions des délégués de la Fédération des Chambres syndicales lyonnaises.

Urgence.

Le secrétaire.

Syndicat des mécaniciens et similaires

Les sociétaires sont convoqués à une réunion générale extraordinaire qui aura lieu samedi prochain 29 novembre, à huit heures du soir, au siège social, rue Grégoire, 38.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du jury d'honneur.
- 2^o Compte rendu de la commission mixte.
- 3^o Questions diverses.

A. ROGELET.

Ouvriers galochiers

Tous les ouvriers ayant fait partie de la Chambre syndicale sont convoqués en réunion privée le samedi 22 novembre, à sept heures précises du soir, chez M. Ambard, rue Sébastien-Gryphe.

La commission espère que tous les galochiers faisant partie de cette catégorie, soucieux de leurs intérêts, se feront un devoir d'assister à cette réunion, qui est d'une grande importance; chacun aura à cœur d'apporter sa part d'activité, d'intelligence au prompt relèvement de la corporation.

Ne regardons que les avantages que l'on peut obtenir de l'union de tous les galochiers.

Les livrets de la Chambre syndicale sont de rigueur pour l'entrée.

Les portes seront fermées à huit heures.

Pour la commission provisoire :

P. JOLLOT.

Ouvriers en sparterie

Tous les adhérents à la Chambre syndicale sont invités à une réunion générale privée qui aura lieu le dimanche 23 courant, à deux heures précises du soir, chez M. Delorme, rue de Jussieu, 10.

ORDRE DU JOUR

Versement des cotisations.
Renouvellement du bureau.
Nomination d'une commission de vérification.

Nomination d'une commission chargée de réviser les statuts.

Questions diverses.

On recevra les nouveaux adhérents.

On traitera des lettres à la porte.

Vu l'importance de la réunion, la plus grande exactitude est nécessaire.

Le secrétaire : C. CHAMBOUVET.

Union de la Teinture lyonnaise et similaires

La commission d'organisation porte à la connaissance des intéressés que la permanence établie rue de Créqui, 137, siège tous les mardis et samedis, de 8 à dix heures du soir, et le dimanche de 9 heures à midi pour toutes les affaires concernant le syndicat.

Une sous-commission siège tous les soirs, de 5 à 7 heures pour recevoir les travailleurs désireux d'obtenir les secours.

Tous les jeudis, réunion plénière de toutes les commissions.

Grand bal de la métallurgie.

La Commission exécutive informe les souscripteurs que leur bal annuel aura lieu le 6 décembre 1884, au palais de l'Alcazar.

Les personnes qui désireraient souscrire peuvent trouver des cartes aux adresses suivantes :

Méson, café de l'Union, place du Perron.
Giraud, cafetier, rue de la Charité, 66.
Fichet, comptoir du Cirque, rue Moncey.
Thermet, cafetier, cours Lafayette, angle de l'avenue de Saxe.

Delaquis, cafetier, quai de l'Archevêché.
Ferrer, rue de Sèze, 4, comptoir de l'Etoile.
Merle, cafetier, place de l'Hôpital, 2, au siège de la Commission.

Ceux qui désireraient retirer des listes de souscriptions sont priés de venir les mardis, jeudis et samedis, de huit heures à dix heures du soir, et le dimanche, de deux heures à quatre heures, au siège de la Commission, place de l'Hôpital, 2.

Le secrétaire.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS

DIRECTION SIMON

Aujourd'hui Vendredi 21 Novembre 1884

Première Représentation de

Mlle JEANNE GRANIER

du théâtre de la Renaissance de Paris

Les premières armes de Richelieu

Comédie en deux actes mêlée de chant de Bayard et Dumanoir

Mlle Jeanne Granier jouera le rôle du Duc de Richelieu

Mlle Marie Kolb, du Théâtre national de l'Odéon, M^{me} Patin

INDIANA ET CHARLEMAGNE

Pièce en un acte, mêlée de chant de Bayard et Dumanoir

Mlle Jeanne Granier jouera Indiana M. Dacheux, Charlemagne

Un Mari qui pleure

Comédie en un acte, de M. Jules Prével

Jouée par MM. D'Herbilly, C. Lecuyer, Mlles Pierremont et Kerwick

Le bureau de location est ouvert tous les jours, de 8 h. du matin à 4 h. du soir.

L'AVENIR DE LYON

BON

Pour une POLICE de la Société

LE TRAVAIL

INDEMNITÉS GARANTIES :

En cas de mort. 500 Francs

En cas d'incapacité permanente de travail. 500 Fr.

Cette police d'assurances est remise à tout porteur de 5 Bons, moyennant 75 cent.

21 Novembre 1884

BOURSE DE LYON

Lyon, 20 novembre 1884.

La hausse l'emporte, il faudrait pour l'enrayer sérieusement de bien mauvaises nouvelles, car le découvert est là, bien tentant pour les gros appétits.

Comme d'ordinaire il sera probablement dévoré en liquidation, peut importe à quelle sauce, on trouve toujours de bonnes raisons pour justifier un mouvement si illogique, si absurde qu'il soit.

Les haussiers, selon toute apparence, sont donc destinés à cueillir encore une fois en liquidation de rondelles différencées. Eh bien, si j'étais acheteur je n'attendrais pas la liquidation pour réaliser, je gagnerais peut-être moins, mais la prudence étant etc...

3 0/0 78 70, 4 1/2 108 07.
L'italien grimpe encore à 96 22.
Égypte unifiée faiblote à 318 75.
Crédit lyonnais 521 25.
Banque ottomane indécise à 589 37.
Autrichien immobile 627 50.
Lombard 315.
Nord-Espagne 520.
Foncière lyonnaise 320.

Bourse de Lyon

Obligations	Actions
Ville de Lyon 1880 94 50	Gas de Lyon 1080 »
Communes 1879 489 »	Terre-Neuve 145 »
Ville de Paris 1869 474 25	Fond. de l'Harne »
— 1871 37 »	Creusot 1310 »
de Marseille 266 »	Acier Marino 375 »
onciers 1877 352 50	Ponderie-Chasse 475 »
— 1879 443 50	Leire 218 »
— 1883 374 »	Montrambert 950 »
Fusion ancienne 378 25	Saint-Etienne 375 »
— nouvelle 369 »	Rive-de-Gier 20 »
Dombes anciennes 365 »	Acie. St-Etienne »
— nouvelles 370 »	Société Lyonnaise »
Lombards anc. 307 »	Créd. suaz. et ind. »
— nouvelles 308 50	Foncière lyonn. 325 »
Saragossa 376 25	Société stéph. »
Nord-Esp. 1 ^{er} hyp. 283 50	Rue de Lyon »
— 2 ^e 338 »	Comp. des eaux 1375 »
Portugais 298 »	Dormes Sud-Mai »
Suez 5 0/0 508 25	Croix-Rousse 200 »
Banq. 3 0/0 »	Bateaux-omnibus 615 »
Omnibus-Tramw. 368 »	Elanry. »

Bourse de Paris

3 0/0 français 78 75	Mob. esp. jouis. 125 »
3 0/0 amortissable 80 27	Foncières Lyon. 500 »
3 0/0 nouveau »	Banque ottomane 475 »
4 1/2 0/0 (1885) 118 25	Banque autrichienne 475 »
5 0/0 Italien 97 35	Banque hongroise »
4 0/0 espagn. extr. 50 25	Lyon 1222 »
5 0/0 ture 3 30	Autrichien 627 »
Egypt. 6 0/0 (1877) 318 »	Lombard 315 »
Banque de France 510 »	Saragossa 375 »
Crédit foncier 137 »	Nord-Espagne 520 »
Crédit mobilier 210 »	Suez 508 »
Crédit lyonnais 522 »	Consolid. à Londres 121 1/2

VIN DE KOUBA

Près d'Alger

du vignoble VERLAGUET, marque VB
Crû classé du SAHEL, créé en 1863

Ce vin dit : Bourgeois supérieur, garanti pur et d'origine non plâtré, contient d'après l'analyse quantitative du laboratoire municipal de la ville de Lyon de 10 à 11^e d'alcool, 7,4 de glycérine et 28 gr.02 d'extrait sec; il est généreux, excitant et tonique, et remplace avec avantage les Bordeaux et Bourgogne dits ordinaires, d'origine douteuse.

0 80 cent. le litre, verre non compris. Service à domicile par paniers de huit litres.

Bureau de commandes et Magasin de détail : Rue d'Amboise 8 (Célestins).

Les cartes postales des commandes sont remboursées.

Maison MONTESSUIT-BILLAND, à LYON, seule chargée de la vente et de l'établissement des dépôts

A LOUER

PETITE PROPRIÉTÉ

Complètement clos de murs composée de six pièces avec terrasse. Cette charmante habitation est située à la Cité. Pour les renseignements, s'adresser à M. Rive, 26, cours Lafayette, Lyon.

On demande A ACHETER

des Magasins d'Épicerie et des Comptoirs

des Cafés, Hôtels, Merceries, etc.

NOMBREUX ACQUÉREURS S'adresser à

L'ECHO de LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2^o

CHAPELLERIE

RIVIER SŒURS

Rue Centrale, 43 et Rue de l'Hôtel-de-Ville, 80

LYON

Mise en vente d'un choix considérable de Coiffures pour la Chasse, de Chapeaux de Haute Nouveauté, et de Casquettes en toutes formes et à tous prix. — Bonnets gris et Articles fantaisie en tous genres. RAYON SPÉCIAL pour Dames et Fillettes.

10.000 Chapeaux de Feutre en 3 fr. 60 toutes formes, prix unique 3 60

AVIS POUR DETTES

M. Basset, demeurant rue de Chartres, 9, à Lyon, ne reconnaît aucune dette que pourrait contracter Clémentine Basset, sa fille mineure, qui a quitté le domicile paternel.

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

L. VELLERUT, DIRECTEUR.

G^{de} Brasserie q.p. place, Rec. p. j. 90 fr. pr. 100.000 f.

Tabac centre, départ forcé, bénéfice net 5.000 fr. pr. 8.000 fr.

G^d Comptoir centre, rec. p. jour 100 fr. pr. 20.000 f.

CHAPELLERIE PRADE

Chapeaux feutre haute nouveauté, premier choix, 40 0/0 de rabais. — Nouvel arrivage de 3 60, dernier genre, pour hommes, dames et enfants.

Grand choix de coiffures de voyage en tous genres.

Chapeaux fantaisie pour enfants à des prix exceptionnels.

20, Quai Saint-Antoine, 20

LA GRANDE CONCURRENCE

19, rue Hippolyte-Flandrin
LYON — PRÈS LA RUE D'ALGERIE — LYON
Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.

MODES

Gros et Détail

M^{me} CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPÉCIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés
PRIX MODÉRÉS

BAR CONTINENTAL

Rue de la République, 62

Le plus beau et le plus luxueux de Lyon

CONSOMMATIONS DE PREMIER CHOIX

Tout le monde verra voir les admirables peintures de cet Etablissement qui sont dues au pinceau de Chenu et Seignemartin, deux célébrités lyonnaises.